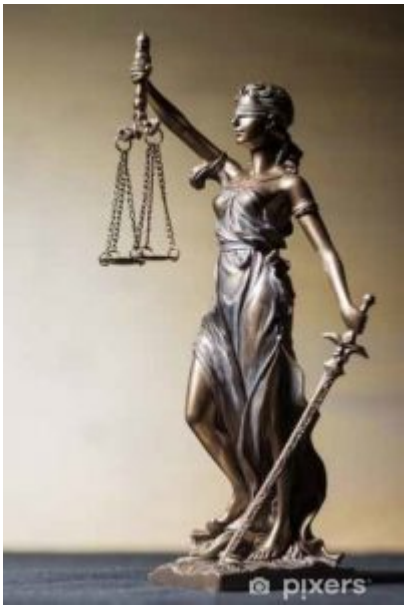
Yvelines. Interpellé avec l’argent de la drogue, le tribunal décide de lui rendre les 30.000 €

16/03/2020 à 17h51



L’homme de 29 ans a écopé d’une amende de 1600 € mais s’est vu restituer une somme de 30 000 €.

C’est ce qui s’appelle passer entre les gouttes. Un convoyeur de l’argent de la drogue, âgé de 29 ans, a été condamné par le tribunal correctionnel de Versailles, à une peine d’amende de 1600 euros pour prise du nom d’un tiers et conduite sans permis et s’est vu… Restituer une somme de 30 000 euros.

(…) Le Parisien